



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 48524

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Le comité européen pour la prévention de la torture a fait, le 6 décembre 1996, une déclaration publique relative à la Turquie dans laquelle il dénonce la pratique de la torture et d'autres formes de mauvais traitements graves sur les personnes détenues par la police. Selon un rapport d'Amnesty International, de plus en plus d'enfants seraient soumis à la torture. Aussi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que la France adopte une attitude ferme et résolue à l'égard de la Turquie lors de la prochaine session de la commission des droits de l'homme de l'ONU qui doit se tenir en mars-avril 1997.

Texte de la réponse

La 53e session de la commission des droits de l'homme des Nations Unies s'est ouverte le 10 mars à Genève. Dans ce cadre, l'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Traditionnellement attachée au respect des droits de la personne humaine, la France n'a cessé d'inviter les autorités turques à faire respecter les clauses des engagements internationaux auxquels elles ont souscrit et, en particulier, à éradiquer l'usage de la torture. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption par la Grande assemblée nationale turque, le 6 mars dernier, d'une loi réduisant la durée de la garde à vue et limitant ainsi l'éventualité de mauvais traitements. Nous encourageons naturellement les autorités turques à poursuivre dans cette voie et à accélérer le processus de démocratisation. Bien que la situation des droits de l'homme en Turquie ne figure pas expressément à l'ordre du jour de la commission des droits de l'homme des Nations Unies, cette question fera l'objet d'une étroite concentration entre les États membres de l'Union européenne afin d'arrêter une position commune. S'agissant de la France, notre objectif est d'inciter les autorités turques à coopérer avec les mécanismes de cette commission et à accepter, notamment, les visites de rapporteurs thématiques, comme elles l'ont fait récemment pour la Commission européenne des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48524

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 748

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1512